

## **Règlement interne de fonctionnement CPA**

L'existence du présent règlement est mentionnée dans les statuts du Club des Patineurs d'Ajoie (CPA), de ce fait, il ne peut être supprimé sans modification des statuts.

La rédaction, l'application et les modifications du règlement de fonctionnement sont du ressort du comité. Les membres peuvent déposer leurs propositions d'amélioration par écrit auprès du comité.

### **Activités du comité : (cf. art. 19 des statuts)**

- ❖ Engagement des professeurs de patinage
- ❖ Location du champ de glace
- ❖ Organisation de toute manifestation utile au CPA
- ❖ Mise sur pied des règlements concernant l'activité sur glace et l'enseignement
- ❖ Statuer, en cours de saison, sur les cas litigieux personnels et financiers
- ❖ Mise à jour de la liste des membres
- ❖ Organisation des répétitions pour les galas de Noël et de fin de saison
- ❖ Recrutement des nouveaux membres
- ❖ Relation avec la presse
- ❖ Information aux membres
- ❖ Inscriptions aux championnats, concours, tests, etc
- ❖ Contrôle de la liste de présence des entraîneurs et des membres
- ❖ Calcul des salaires
- ❖ Caisse

### **Organisation des cours et de la semaine intensive de patinage**

La possibilité est offerte à chaque membre d'y prendre part.

Chaque membre est tenu de respecter son affectation à un groupe de niveau et les horaires qui en découlent (exemple groupe compétition : retard au début du cours collectif = pas de cours collectif - exemple de respect des horaires groupe étoile : appel dans les vestiaires). Aucun remplacement de cours ne pourra être exigé pour les membres arrivant en retard.

## **Paiement des cotisations, renouvellement des licences et des inscriptions aux championnats et tests**

Ces paiements doivent être effectués dans les délais sous la responsabilité des parents des membres ou des membres majeurs.

L'inscription des membres aux championnats ou tests se fait par l'intermédiaire du chef technique. Le paiement de ces inscriptions se fait par le caissier, puis il sera refacturé au membre inscrit.

Un non respect du paiement des factures peut engendrer une annulation de l'inscription.

## **Licences**

Les parents, le patineur puis l'entraîneur sont responsables de la vérification de la bonne tenue des licences avant la participation aux championnats et tests.

Le renouvellement des licences est du ressort des parents pour l'USP, du club, de l'entraîneur et des membres pour l'ARP.

## **Vestiaires**

Le vestiaire 3 est attribué au CPA. Les personnes de la gent masculine ne sont pas autorisées à le fréquenter, par respect envers les jeunes filles qui s'y trouvent, le vestiaire n°4 leur sera dévolu.

Les membres ou leurs représentants légaux sont priés de consulter régulièrement le panneau d'affichage à l'entrée du vestiaire (les communications et changements y sont affichés) et de consulter de manière très régulière leur boîte email.

La propreté des locaux et une bonne tenue des membres sont de rigueur dans l'enceinte de la patinoire. Il est vivement recommandé aux parents d'éviter de se tenir aux abords de la glace.

Le CPA est membre de l'Association Romande de Patinage (ARP) et de l'Union Suisse de Patinage (USP). De part son affiliation à ces entités, il respecte et applique les sept principes de la chartre éthique du sport (Swiss Olympic) :

Ensemble en faveur d'un sport sain, respectueux et correct !

### **1 Traiter toutes les personnes de manière égale !**

La nationalité, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, l'origine sociale, les préférences religieuses et politiques ne sont les éléments d'aucun désavantage.

### **2 Promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social !**

Les exigences relatives à l'entraînement et à la compétition sont compatibles avec la formation, l'activité professionnelle et la vie de famille.

### **3 Favoriser le partage des responsabilités !**

Les sportifs et les sportives sont associés aux décisions qui les concernent.

### **4 Respecter pleinement les sportifs et les sportives au lieu de les surmener !**

Les mesures prises pour atteindre les objectifs sportifs des individus ne lèsent ni leur intégrité physique ni leur intégrité psychique.

### **5 Eduquer à une attitude sociale juste et à un comportement responsable envers l'environnement !**

Les relations mutuelles entre les personnes comme l'attitude envers la nature sont empreintes de respect.

### **6 S'opposer à la violence, à l'exploitation et au harcèlement sexuel !**

La prévention s'effectue sans faux tabous : être vigilant, sensibiliser, intervenir à bon escient.

### **7 S'opposer au dopage et aux toxicodépendances !**

Expliquer sans relâche et, en cas de consommation, réagir immédiatement.

Par respect du caractère sportif de nos activités, chaque membre et leurs accompagnants s'abstiendront de fumer dans la patinoire !

## **Assurance**

Chaque membre actif a l'obligation de s'affilier à une assurance accident. L'assurance RC du CPA ne couvre pas les accidents.

## **Manifestations et sponsoring**

L'organisation de toutes les manifestations est confiée à des commissions constituées selon les besoins de membres du comité et de 1 ou 2 membres du club. Chaque membre (ou son représentant) est tenu de participer à au moins 2 manifestations durant la saison, sans quoi un montant de 50.00 francs par manifestation non travaillée pourra être facturé.

Le panneau d'affichage, les emails et le site internet vous renseigneront au sujet des ces manifestations. A consulter donc régulièrement.

Il est obligatoire à chaque membre de trouver un ou plusieurs sponsors à hauteur de CHF 150.- par famille ou de verser cette somme sur le compte du club en plus des cotisations annuelles.

## **Relation avec la presse**

Aucun article de presse ne paraîtra sans en référer préalablement au comité.

Le CPA, sans avis contraire des représentants légaux des élèves mineurs, est autorisé à publier dans les médias courant (presse écrite, site de la radio locale et du club) des photos de nos sportives-ifs relatant leurs mérites sportifs. Ces publications se feront dans le cadre des activités de compétition et de loisirs en rapport avec les heures passées sur glace essentiellement. Les traditionnels galas et fêtes de Noël, tout comme les activités de la semaine intensive font partie des activités passibles d'être relatées dans la presse avec photos des élèves et des entraîneurs.

## **Suggestions et réclamations**

Toutes les suggestions ou réclamations sont communiquées par écrit au comité qui statue dans la mesure des pouvoirs qui lui sont conférés.

## **Conclusion**

Pour le bon fonctionnement du club, il est utile et nécessaire que chacun(e) respecte le règlement ci-dessus.

En cas de non respect du règlement et/ou de perturbations dans le fonctionnement du club, le comité se réserve le droit de prendre des sanctions.

Le comité du CPA